

Département des Bouches-du-Rhône  
**Centre communal d'action sociale de Martigues**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

Convocation du 29 mars 2024  
Nombre de membres en exercice : 8  
Quorum : 5  
Nombre de présents : 6  
Siège vacant : 1

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Affichage du procès-verbal en date du :  
15 avril 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril**, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 11h00 à l'Hôtel de Ville – salle des Commissions, avenue Louis Sammut – 13500 MARTIGUES, sous la présidence de Madame Charlette BENARD, vice-présidente du CCAS.

DELIBERATION N° 24-011

### **Affectation du résultat de l'exercice 2023 au budget primitif 2024**

#### Administrateurs présents :

Mme **Charlette BENARD**, Conseillère Municipale, Vice-Présidente du CCAS,  
M. **Bernard CATHALOT**, Représentant des associations œuvrant dans le domaine du handicap (La Chrysalide), Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (APDL),  
Mme **Huguette COSTA**, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),  
Mme **Carole D'AMBROSIO**, Conseillère Municipale,  
Mme **Martine DUMOND**, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),  
M. **Charles LINARES**, Conseiller Municipal,

#### Administrateurs excusés :

Mme **Nathalie LEFEBVRE**, Adjointe au Maire,

#### Siège vacant :

**M. Antoine SALVADORI**, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL)

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, **Madame Martine DUMOND** est nommée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Charlette BENARD, vice-présidente, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'instruction budgétaire M57, il y a lieu de procéder, après le vote du compte administratif 2023, à l'affectation :

- Du résultat global de fonctionnement de **138 772,09 €** au compte nature 002 « Résultat de fonctionnement reporté »,
- Du résultat global d'investissement de **111 371,03 €** au compte nature 001 « solde d'exécution d'investissement reporté ».

**Ceci exposé,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12, L2121-31, L2311-1 et L2312-1,

**VU** la Délibération n° 24-009 du conseil d'administration du CCAS en date du 25 mars 2024, portant approbation du compte de gestion présenté par le receveur municipal au titre de l'exercice 2023,

**VU** la Délibération n° 24-010 du conseil d'administration du CCAS en date du 25 mars 2024, portant approbation du compte administratif du CCAS au titre de l'exercice 2023,

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :**

**Article 1er :** Est affecté le résultat de clôture 2023 au budget primitif 2024 du CCAS, comme suit :

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 nature 002 : 138 772,09 €**

| Section de fonctionnement | Résultat de clôture 2022 en euro | Résultat de l'exercice 2023 en euro | Résultats de clôture exercice 2023 en euro | Affectation du résultat au BP 2024 nature 002 en euro |
|---------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|--|---|
| Budget Principal (M57)    | 52 841,27                        | 85 930,82                           | 138 772,09                                 | <b>138 772,09</b>                                     |

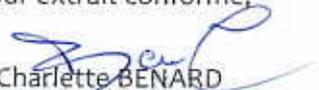
**Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024, nature 001 : 111 371,03 €**

| Section d'investissement | Résultat de clôture 2022 en euro | Résultat de l'exercice 2023 en euro | Résultats de clôture exercice 2023 en euro | Affectation du résultat au BP 2024 nature 001 en euro |
|--------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|--|---|
| Budget Principal (M57)   | 92 373,77                        | 18 997,26                           | 111 371,03                                 | <b>111 371,03</b>                                     |

**Article 2 :** Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à MARTIGUES le 8 avril 2024  
Pour extrait conforme,

Martine DUMOND  
secrétaire de séance



Charlette BENARD  
vice-présidente

